

## Le CCRC publie son rapport annuel 2024

TORONTO, le 1 avril 2025 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), l’organisme de réglementation effectuant l’audit des sociétés ouvertes du Canada, a publié aujourd’hui son [rapport annuel 2024](#). Le rapport couvre les évaluations réglementaires du CCRC pour 2024 et fournit des mises à jour sur les initiatives stratégiques.

Les résultats des inspections de 2024 du CCRC indiquent une diminution globale du taux global de constatations, principalement en raison de constatations moins importantes chez certains cabinets inspectés annuellement. Nous continuons de voir une forte association entre la qualité de l’audit et de solides systèmes de gestion de la qualité.

« Bien que nous soyons encouragés par les améliorations apportées aux systèmes de gestion de la qualité dans de nombreux cabinets d’audit, certains cabinets dont les résultats d’inspection demeurent élevés continuent de préoccuper le CCRC, a déclaré Carol Paradine, chef de la direction du CCRC. Notre plan stratégique 2025-2027 vise à continuer de renforcer la protection des investisseurs et à mettre en œuvre des changements pour améliorer l’uniformité et la qualité des audits, notamment en favorisant un environnement qui soutient l’amélioration de la qualité des audits dans les plus petits cabinets. »

En 2024, le CCRC a réalisé des progrès importants dans ses efforts visant à accroître les renseignements qu’il divulgue au sujet de ses évaluations réglementaires et, en mars 2025, il a obtenu toutes les modifications requises aux règles et les autorisations législatives nécessaires pour mettre en œuvre ces divulgations. Le CCRC croit que ces changements auront une incidence positive sur la qualité de l’audit au Canada en donnant au public investisseur une meilleure visibilité des résultats de ses inspections et du travail des cabinets d’audit des émetteurs assujettis canadiens.

Le CCRC continue de jouer un rôle actif à l’échelle nationale et de porter sa voix mondialement dans les discussions sur l’établissement de normes et les nouveaux enjeux ayant une incidence sur l’audit, notamment l’intelligence artificielle, la fraude et l’importance des systèmes de gestion de la qualité. Des publications, notamment des revues thématiques, des lettres de commentaires et des points de vue sur les inspections, sont disponibles à la section [Centre de ressources](#) du site Web du CCRC.

### À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l’organisme indépendant de réglementation des cabinets comptables effectuant l’audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé d’assurer la surveillance des audits effectués par les cabinets de comptables professionnels agréés inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l’intégrité de l’information financière et s’engage à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC fait la promotion d’une qualité d’audit durable grâce à une réglementation proactive, à des évaluations serrées de l’audit, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers et contribuer à la confiance du public

dans l'intégrité de l'information financière. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

- 30 -

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Alexandra Galanis, directrice des communications

Conseil canadien sur la reddition de comptes

[alexandra.galanis@cpab-ccrc.ca](mailto:alexandra.galanis@cpab-ccrc.ca)